FÉVRIER & MARS 2024

BULLETIN MUNICIPAL

Municipalité de L'Ascension

MOT DU MAIRE

M. Jacques Allard

Pour une troisième année consécutive, la population de la municipalité de L'Ascension est en croissance. Nous sommes maintenant 959 citoyens qui résidons de façon permanente sur le territoire en date du 1er juillet 2023. En 2016, nous étions 817 et l'année de la pandémie 824. Notre qualité de vie attire les gens à s'installer chez nous. La connexion internet, dans laquelle nous avons tous investi, favorise le télétravail. Ajoutons probablement aussi la crise du logement comme explication au phénomène de croissance.

Comme nous l'avons présenté à la séance spéciale sur le budget, l'augmentation considérable de notre évaluation foncière à près de 239M$ nous permet d'investir avec confiance dans les projets d'infrastructures. La réfection de la caserne et la construction d'un nouveau garage avancent à grands pas. La garderie installée dans notre presbytère est ouverte depuis le 3 janvier.

FERMETURE DE L'URGENCE

Malgré l'augmentation du nombre de résidents et de villégiateurs dans la vallée de la Rouge et malgré le vieillissement de notre population, le gouvernement a décidé de fermer l'urgence de l'hôpital la nuit et de nous rediriger vers Mt-Laurier et Ste-Agathe. Les citoyens de L'Ascension deviennent les plus pénalisés parce que leurs ambulances devront faire jusqu'à 162 km pour que les patients reçoivent des soins. Notre santé est menacée par cette coupure de services. C'est pourquoi le conseil a décidé d'appuyer la ville de Rivière-Rouge pour entreprendre une procédure judiciaire en faisant une injonction pour contester la décision de fermeture de l'urgence. Comme partie demanderesse additionnelle, nous débourserons 5 000$ pour défrayer les honoraires des avocats.

Le maire, Jacques Allard

ACTUALITÉS LOCALES

Chapeau aux élèves de l'école l'Aventure!

Le mardi 16 janvier dernier, les élèves de l'école l'Aventure ont vécu une très belle activité récompense grâce à leur bon comportement. En collaboration avec la compagnie de traîneau à chiens Siberlou, la municipalité qui a permis l'utilisation du champ de balle et de Stéphane Aubin qui a tracé le sentier, les élèves ont profité d'une balade de traîneau à chiens dont ils se souviendront longtemps. Notez que l'activité était offerte gratuitement à nos élèves. Un gros merci à nos collaborateurs!

Comité citoyen de L 'Ascension pour la 321 nord

Citoyens et citoyennes,

Les membres du comité pour la 321 Nord sont toujours actifs sur ce dossier. Depuis le dernier bulletin d'octobre 2023 rien n'a bougé sinon la chaussée qui continue de se dégrader et qui cause toujours autant de dommage à nos véhicules. Nous vous invitions à continuez à déposer vos plaintes auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) via le 511 ou via leur site internet (www.transports.gouv.qc.ca, onglet: Nous joindre /Section intervention immédiate.).
Vous pouvez même vous adresser à notre députée Mme Jeannotte:
Chantale.Jeannotte.LABE@assnat.qc.ca

Dans ce contexte, le comité offre aux citoyens désireux d'aller plus loin, une alternative pour réclamer des frais de réparations auprès du ministère des Transports via la Cour des petites créances:

- Le Comité va mettre à la disposition de nos citoyens un formulaire de mise en demeure pour ceux qui ont subi des dommages (bris) en raison de l'utilisation de la route 321 Nord.
- Le Comité pourra aider le citoyen à remplir cette mise en demeure et à la transmettre au ministère des Transports.
- Si un citoyen désire, par la suite, entreprendre une poursuite devant la Cour des petites créances pour réclamer ses dommages, le Comité le parrainera tout au long de cette démarche.

Vous n'avez qu'à communiquer avec nous via notre adresse courriel :
comitecitoyen321@gmail.com

Nous avons toujours notre page Facebook ou vous pouvez nous transmettre vos observations, vos démarches personnelles et des photos qui concernent la 321 Nord.

Gardons espoir.

comitecitoyen321@gmail.com
Facebook: comité citoyen de L'Ascension pour la réfection de la 321 Nord

Membres du comité:
Danielle Tremblay
Daniel Kochenberger
Karyne Laurin
Marilou Thibert
Jean Major
Michel Laplante (président)

SÉCURITÉ PUBLIQUE, SERVICE DES INCENDIES

Utlilisateurs de motoneige, merci de prendre connaissance de ces quelques recommandations extrait du site de la SAAQ.

MOTONEIGE : LE BON SENS D'ABORD

Pour profiter des plaisirs de la motoneige en toute sécurité, il est important de respecter la loi et d'adopter une conduite responsable. Cela contribue à assurer sa propre sécurité et celle des autres.

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

POUR LE CONDUCTEUR ET LE PASSAGER

Toute personne qui circule sur une motoneige ou se fait tirer par elle, par exemple, à bord d'un traîneau, doit porter :

- un casque protecteur conforme aux normes
- des lunettes de protection, si le casque n'est pas muni d'une visière

POUR LA MOTONEIGE

En plus des équipements de base obligatoires fournis par le constructeur, la motoneige doit être munie d'un feu de freinage rouge à l'arrière, d'un rétroviseur solidement fixé au côté gauche du véhicule et d'un indicateur de vitesse.

Il est strictement interdit de modifier le silencieux d'une motoneige ou l'un des composants de ce silencieux.

AVANT DE FAIRE UNE RANDONNÉE DE MOTONEIGE

- Informez vos proches de votre destination et de l'heure d'arrivée prévue.
- Inspectez la motoneige pour vous assurer de sa bonne condition mécanique.
- Portez des vêtements adéquats pour prévenir l'hypothermie.
- Emportez une trousse de premiers soins et une trousse de survie.

SUR LE SENTIER

- Respectez vos capacités : expérience en motoneige, état de fatigue, connaissance des lieux, etc.
- Circulez sur le côté droit du sentier.
- Réduisez la vitesse en territoire inconnu.
- Respectez la signalisation.
- Redoublez de prudence en traversant des routes et des voies ferrées.

Respectez les limites de vitesse!

Sauf indication contraire, la limite de vitesse permise en motoneige est de 70 km/h.

À moins de 30 mètres des résidences, la limite de vitesse est de 30 km/h, même si aucune signalisation ne l'indique.

À LA NOIRCEUR

- Ralentissez! Votre projecteur, ou phare avant, réduit votre champ de vision périphérique.
- Évitez de conduire sur le bord des routes : les lumières des autres véhicules peuvent vous aveugler.

SUR LES LACS ET LES RIVIÈRES

- Informez-vous des conditions de la glace auprès des autorités locales ou de votre club local.
- Portez une veste de sauvetage.
- Méfiez-vous des obstacles dissimulés par la neige, tel un quai, qui peuvent constituer un danger, surtout la nuit

POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES

Il est fortement recommandé de ne pas :

- conduire sur les voies ferrées
- conduire seul
- laisser des enfants sans surveillance avec des motoneiges pour enfants
- laisser de jeunes enfants seuls dans des traîneaux de motoneige
- faire une randonnée avec des bébés (ils ne supportent pas le froid)

ALCOOL ET MOTONEIGE : MÊMES RÈGLES, MÊMES SANCTIONS

Conduire une motoneige avec les facultés affaiblies par l'alcool, la drogue ou les médicaments est interdit. En effet, le Code criminel s'applique également pour la conduite des véhicules hors route.
En cas d'infraction au Code de la sécurité routière, sur les chemins publics, les sentiers et en tout autre lieu non visé par ce code, les sanctions sont les mêmes que celles qui s'appliquent pour le conducteur de n'importe quel autre véhicule routier.

MOTONEIGE : DES CHIFFRES QUI FONT RÉFLÉCHIR

Les relevés du Bureau du coroner démontrent que les excès de vitesse, l'alcool et les imprudences sont les principales causes d'accidents mortels en motoneige.

Quelques faits :

- environ 51 % des victimes sont âgées de 20 à 39 ans
- la proportion des motoneigistes impliqués dans un accident mortel avec un taux d'alcoolémie supérieur à 80 mg est nettement supérieure à celle des autres conducteurs de véhicules routiers
- les circonstances des décès montrent que la motoneige est parfois utilisée comme moyen pour se déplacer d'un établissement servant de l'alcool à un autre.

Pour profiter pleinement de la saison, nous vous invitons à la prudence!

URBANISME

Recherche d'un membre au CCU

La municipalité est à la recherche d'un.e citoyen.ne pour combler un poste au sein du comité consultatif en urbanisme (CCU).

Le CCU est un comité mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Si le défi vous intéresse, veuillez contacter Kim Hut au dutp@munlascension.ca.

L'Ascension

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Utilisation de la patinoire

La patinoire est accessible les jours de semaine à compter de 15h et les fins de semaine. Nous vous invitons à chausser vos patins et profiter des plaisirs de l'hiver!

À noter

Pour des raisons administratives hors de notre contrôle, les utilisateurs de la patinoire n'auront pas accès à un local cet hiver. Notez qu'une toilette extérieure est cependant mise à votre disposition à proximité de la patinoire.

Hockey bottines

Il a été porté à notre attention que certains citoyens pourraient être interessés à prendre part à des matchs amicaux de hockey bottines.

Nous lançons l'invitation!

Jeudi 15 février - 19h

Apportez votre équipement. Si un nombre suffisant de joueurs se présente, nous renouvellerons l'expérience les jeudis suivants. À vous la glace!

Club de l'âge d'or

Club de marche
Tous les lundis à 9h30
Rassemblement devant l'église

Activités artisanales
Tous les lundis à 13h
En haut du presbytère

Vitrail
Tous les jeudis à 10h
En haut du presbytère

Bibliothèque Yves Meilleur

MA BIBLIO À MOI
Quand je veux où je veux

Nouveaux arrivages: nos coups de coeur!

Chaque mois, votre biblio vous propose une multitude de nouveautés littéraires. N'hésitez pas à nous consulter pour des recommandations de lecture!

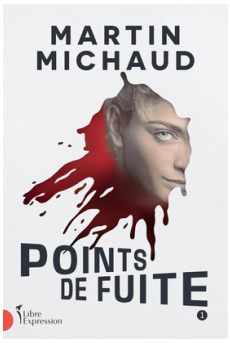

On se casse la tête...

Nous avons fait l'acquisition de plusieurs nouveaux casse-têtes. Profitez des froides soirées d'hiver pour pratiquer ce passe-temps. 250, 500 ou 1000 morceaux! Chacun son défi!

Un rendez-vous hebdomadaire

L'Ascension

SEMAINE DE RELÂCHE

Nous planifions déjà la relâche scolaire! C'est l'occasion de faire une pause, de profiter des joies de l'hiver et de passer du bon temps en famille. Le service des loisirs vous propose différentes activités pour cette occasion. Surveillez notre page facebook régulièrement pour des informations additionnelles.

Soirée à la patinoire

Rendez-vous sur la glace avec votre famille et vos amis
Musique et prix de participation
Quand : Vendredi 1er mars
19h : Patin libre
20h : Match de hockey bottines parents-enfants
Chocolat chaud servi sur place

Atelier créatif des fées sorcières

Initiation au macramé

Le macramé permet de fabriquer toutes sortes d'objets du quotidien simplement à l'aide de cordes et de noeuds. Durant cet atelier d'initiation, apprenez à fabriquer des porte-clefs en macramé de manière interactive
Quand : Mardi 5 mars - 14h
Où : Bibliothèque Yves Meilleur
Qui : Enfants de 8 ans et plus. Bienvenue aux parents!
Inscriptions obligatoires à la bibliothèque avant le 1er mars
819-275-3027 poste 227 ou biblio@munlascension.ca

L'heure du conte

Récit captivant, dessin et collation
Quand : Jeudi 7 mars - 10h à 11h
Où : Bibliothèque Yves Meilleur
Qui : Enfants de 4 à 8 ans
À noter: Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Atelier créatif des fées sorcières :

Fabrication de savons aux herbes et huiles essentielles

Durant cet atelier, apprenez à fabriquer un savon à partir de retailles de savons, à choisir vos huiles essentielles, vos pigments naturels et vos herbes pour créer des savons colorés, parfumés et naturels
Quand : Jeudi le 7 mars - 14h
Où : Bibliothèque Yves Meilleur
Qui : Enfants 8 ans et plus. Bienvenue aux parents!
Inscriptions obligatoires à la bibliothèque avant le 1er mars
819-275-3027 poste 227ou biblio@munlascension.ca

Randonnée aux flambeaux

Quand : Samedi le 9 mars
Où : Parc de la Source
Pour qui : Activité pour tous! Invitez parents et amis!
Heure : Départ du stationnement du parc entre 19h et 20h
Flambeaux pour guider votre route jusqu'au refuge
Apporter lampe de poche ou frontale
Prévoir une randonnée de 1,5 kilomètre sur terrain dénivelé
Feu de camp et chocolat chaud à destination

S'engager dans sa communauté

Une communauté vivante est le reflet de l'engagement de ses citoyens. À L'Ascension, nous avons la chance de pouvoir compter sur l'implication de gens de cœur, investis et soucieux de leurs prochains ! Dans les semaines à venir, nous souhaitons bonifier, encadrer et valoriser davantage l'engagement citoyen et le bénévolat dans la communauté.

Dans un premier temps, nous souhaitons constituer une banque de citoyens intéressés à s'investir à titre de bénévole dans des projets ou événements variés.

Quelques exemples de bénévolat

- Participer à l'organisation d'événements (fête nationale, fête champêtre, semaine de relâche...)
- Participer à des comités consultatifs ou/et exécutifs pour le bien-être collectif. Donner son opinion, partager sa vision! Mettre en place de nouveaux projets.
- Mettre ses connaissances, son expertise et ses aptitudes aux services de la communauté.

Si vous souhaitez vous impliquer dans votre communauté de façon régulière ou sporadique, vous pouvez nous transmettre vos coordonnées au service des loisirs, culture et vie communautaire.

Courriel: loisirs@munlascension.ca

Téléphone: 819-421-3489

Nous établirons un canal de communication afin que vous puissiez recevoir de l'information, notamment les différents besoins en matière de bénévolat. Si un projet ou une activité vous interpelle, vous pourrez ainsi choisir de vous impliquer. Ensemble, nous pouvons accomplir de belles choses dans notre communauté!

Ressources

À chaque bulletin, nous vous invitons à consulter les ressources qui s'offrent à vous dans la région

https://www.cdchl.org/bottin-des-ressources/

Pour ne rien manquer, abonnez-vous à la page facebook de la municipalité

Municipalité de L'Ascension
59, rue de l'Hôtel de Ville
Téléphone : 819 275-3027
www.municipalite-lascension.qc.ca
Heures d'ouverture :
Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
FERMÉ le vendredi

CALENDRIER DES COLLECTES 2024

L'Ascension

JANVIER 2024

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

FÉVRIER 2024

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

MARS 2024

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL 2024

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI 2024

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN 2024

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET 2024

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

BACS AU CHEMIN LA VEILLE DE LA COLLECTE

AOÛT 2024

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE 2024

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE 2024

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE 2024

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE 2024

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JANVIER 2025

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER 2025

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

Collectes des déchets (bacs noirs)

Matières recyclables (bacs verts)

MATIÈRES ORGANIQUES (bacs bruns)

Municipalité de L'Ascension
819 275-3027

RCER

Régie de collecte environnementale de la Rouge 819 275-2077 poste 27 info@rcer.ca www.rcer.ca

Si votre bac n'est pas ramassé, nous vous invitons à aller remplir un formulaire directement en ligne sur le site de la RCER (Régie de collecte environnementale de la Rouge) ou à les contacter pour les en aviser : la Régie fera le suivi!

Régie de collecte environnementale de la Rouge
275-2077 poste 27
info@rcer.ca / www.recr.ca

RCER